



## **Tables rondes du Comité consultatif public mixte sur les possibilités de renforcer la coopération en Amérique du Nord**

### **Résumé**

#### **Introduction**

Parallèlement à la session ordinaire 01-02 du Comité consultatif public mixte (CCPM) et à la session ordinaire du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), le CCPM a organisé quatre tables rondes avec le public qui ont eu lieu le 27 juin 2001 à Guadalajara (État de Jalisco).

Le choix des thèmes des tables rondes était fondé sur les commentaires faits au CCPM à de multiples reprises par divers intervenants depuis la création de la CCE.

Ces thèmes étaient les suivants :

- La gestion des polluants en Amérique du Nord
- La conservation de la biodiversité
- Les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux
- La gestion des ressources renouvelables

En vue de faciliter les discussions lors des tables rondes, le Secrétariat de la CCE a rédigé des documents conceptuels sur chacun de ces thèmes.

L'objectif des tables rondes était le suivant : examiner chaque thème sans craindre les approches audacieuses, cerner les enjeux prioritaires et faire des suggestions concrètes sur la façon dont la CCE pourrait contribuer à l'élaboration de solutions dans un contexte nord-américain. Les résultats ont servi à éclairer le CCPM, qui s'en est inspiré pour élaborer son avis au Conseil sur l'Aperçu du programme de travail de la CCE pour 2002 à 2004 (voir ce document ci-joint); ils aideront en outre le CCPM à formuler en septembre 2001 son avis au Conseil sur le projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004.

Les discussions ont aussi représenté une excellente occasion, pour les gestionnaires de programme du Secrétariat de la CCE, de réfléchir aux orientations à long terme du plan de programme de la Commission et à ses stratégies.

Chaque table ronde était animée par un membre du CCPM. Les autres membres étaient présents et participaient aux discussions. Les tables rondes ont attiré un nombre très appréciable de participants, ont permis beaucoup d'échanges et ont fourni au CCPM des renseignements et des idées très utiles pour les travaux à venir. On a fait rapport des résultats des discussions au Conseil, ainsi qu'au public lors d'une séance plénière.

Voici un résumé des principales questions abordées dans chacune des tables rondes.

### **Gestion des polluants en Amérique du Nord**

Rapporteur : Raúl Tornel

Dans le cadre de ses activités, le Comité consultatif public mixte (CCPM) a tenu une table ronde sur la gestion des polluants en Amérique du Nord.

La séance a débuté à 10 h 30 avec l'exposé du chef du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé, Victor Shantora, qui, après avoir présenté ses collaborateurs Erica Phipps et José Carlos Tenorio, a décrit en détail les objectifs et l'état d'avancement du programme.

#### **Résultats de la discussion**

Les multiples interventions des personnes présentes, quelquefois sous forme de questions auxquelles il a été répondu immédiatement, peuvent se résumer comme suit :

- L'une des questions avait trait aux liens entre la CCE et la société, du point de vue du processus décisionnel. Les membres du CCPM ont expliqué que les tables rondes et les ateliers avaient précisément pour objet d'établir un contact avec la société civile, les ONG et les organisations industrielles et universitaires.
- Les participants ont souligné l'absence de suivi des produits chimiques et des déchets une fois que ces derniers ont traversé les frontières.
- Il a été signalé que c'est le Mexique qui a le plus de travail à faire pour éliminer les produits chimiques visés par le programme.
- On a demandé que les répercussions des produits chimiques soient déterminées avant que ces produits ne soient mis sur le marché.
- Il a été souligné que le Mexique devait parachever son registre de rejets et de transferts de polluants. (Pendant la session du Conseil, le gouvernement mexicain s'est engagé à établir un système de déclaration obligatoire.)
- Un participant a mentionné que la norme mexicaine d'application volontaire concernant le registre de rejets et de transferts de polluants englobe les émissions des principaux gaz à effet de serre.
- Il a été proposé que la CCE travaille également sur la question des émissions de carbone.
- Il a aussi été proposé qu'un programme soit mis sur pied au sujet des échanges d'émissions de carbone.

- Un participant a mentionné que certaines pièces d'automobile renferment du mercure et que cette substance est libérée dans l'environnement lorsque les automobiles sont envoyées à la ferraille et que les matériaux sont recyclés.
- Un participant a expliqué que, dans le cas du Mexique, il existe certains obstacles légaux qui empêchent de rendre obligatoires les déclarations au registre des rejets et transferts de polluants. L'élimination de ces obstacles légaux demandera beaucoup de temps et il a été proposé de continuer d'inciter l'industrie à fournir volontairement des renseignements sur ses rejets.
- Enfin, on a été demandé d'attendre le parachèvement du Plan d'action régional nord-américain relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales avant d'ajouter de nouveaux produits chimiques à la liste des produits visés par le programme.

### **Conservation de la biodiversité**

Animateur : Peter Berle

Dans le cadre de ses activités, le Comité consultatif public mixte (CCPM) a tenu une table ronde sur la conservation de la biodiversité.

Peter Berle a d'abord expliqué que le défi consistait à trouver des moyens appropriés de faire participer le public à la mise en œuvre du plan stratégique de conservation de la biodiversité.

Hans Herrmann, chef du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, a ensuite présenté un aperçu du programme.

La discussion avec les membres du public a surtout porté sur les questions suivantes.

1. Comment peut-on assurer la participation efficace de l'ensemble de la société à la mise en œuvre et à l'évaluation du plan stratégique?
2. Comment peut-on assurer une continuité dans les travaux et, en même temps, être en mesure de s'adapter à l'évolution des priorités?
3. Comment le public pourrait-il aider la CCE à évaluer l'efficacité du plan stratégique?
4. Comment le public pourrait-il aider la CCE à influencer sur les politiques relatives à la biodiversité en Amérique du Nord?

### **Résultats de la discussion**

- Il faut que le public participe davantage à la gestion des espèces sauvages au Mexique. Il est essentiel que les citoyens aient accès à l'information environnementale. Le public ne devrait pas avoir à engager des poursuites pour obtenir l'accès à cette information.
- La CCE devrait mettre au point un système visant à promouvoir une application plus efficace des lois sur la participation du public qui sont déjà en vigueur.

- La CCE pourrait jouer un rôle dans la mise sur pied d'un système de récompenses ou de stimulants pour la participation des citoyens à la conservation de la biodiversité. On a notamment suggéré de favoriser le « microfinancement », assorti d'un taux de remboursement raisonnable.
- La CCE devrait promouvoir l'élaboration d'indicateurs de la performance environnementale et de systèmes de vérification mis en œuvre sous la surveillance des citoyens. Il existe des modèles dont on peut s'inspirer.
- La promotion des produits et services écologiques est un moyen efficace de favoriser la conservation de la biodiversité.
- Dans nos trois pays, les administrations locales et les gouvernements étatiques ou provinciaux jouent un rôle très important; ils ont des pouvoirs juridiques et réglementaires sur l'utilisation et la gestion des terres. La CCE devrait les amener à participer davantage aux stratégies de protection des habitats. On a également signalé que la plupart des administrations locales et des gouvernements étatiques ou provinciaux sont peut-être insuffisamment renseignés sur la CCE, et que l'on devrait s'efforcer d'améliorer les communications ainsi que la diffusion d'information à leur échelon.
- Pour être convaincant et efficace, le plan stratégique doit être relié aux mécanismes d'application des lois.
- La CCE devrait promouvoir les droits des paysans et des peuples autochtones à titre de gardiens et de protecteurs de la biodiversité. Cela englobe les questions relatives à la bioprospection, à la propriété intellectuelle et aux avantages pour les détenteurs de l'information sur la biodiversité. Les industries de la production alimentaire et des produits pharmaceutiques retirent actuellement la plupart des avantages, et de nouveaux arrangements monétaires s'imposent.
- Dans chacun des trois pays, il faut s'employer à assurer une cohérence nationale entre tous les ordres de gouvernement avant que la CCE ne puisse s'engager efficacement dans une action à l'échelle continentale.
- Le programme de conservation de la biodiversité devrait nouer des liens plus étroits avec le Fonds nord-américain pour la coopération environnemental afin de mettre à profit les enseignements tirés de ces projets communautaires.
- La CCE a un rôle important à jouer pour ce qui est d'amener les organismes qui disposent de ressources financières à soutenir la mise en œuvre du plan stratégique. On a mentionné, à titre d'important domaine d'intervention, la mise en place de mécanismes de financement permettant de soutenir l'agriculture durable, comme on le fait actuellement pour le café d'ombre.
- Pour pouvoir préserver la biodiversité, il faut adopter une approche écosystémique. Un élément très important de cette approche consiste à mieux prendre en considération les

comportements humains et leurs incidences sur l'environnement dans les travaux de conservation. Par exemple, on doit aborder la question de la gestion de l'eau, qui est considérée comme étant d'une importance cruciale, en tenant compte des enjeux connexes dans les domaines suivants : gestion des habitats, répercussions des activités humaines, exploitation des ressources, gestion des espèces sauvages, production. Il est impossible de protéger les espèces et les habitats sans se préoccuper d'enjeux de plus vaste portée comme la gestion de l'eau et la production d'énergie. On a cité comme autre exemple le fait qu'au Mexique, la dégradation des habitats est directement liée à la pauvreté.

- La gestion de l'eau douce est une préoccupation commune aux trois pays. Cette question est considérée comme une crise qui s'aggrave; dans certaines zones, par exemple celle du lac de Chapala, elle revêt un caractère d'urgence. La CCE devrait envisager d'élaborer des stratégies pour mobiliser d'urgence l'attention des collectivités. Les travaux déjà effectués relativement à la rivière San Pedro et au réservoir Silva ont permis de tirer des leçons utiles; dans ces cas, la CCE a sollicité et stimulé la participation des citoyens, ainsi que des administrations locales, à l'élaboration d'une stratégie d'intervention et de gestion. (Le CCPM a communiqué par écrit avec le Secrétariat de la CCE et avec les gouvernements à ce sujet. Voir ci-joint la lettre adressée au Secrétariat.)
- Une façon de s'assurer que l'information et les bases de données actuellement élaborées par la CCE seront utilisées consisterait à établir des liens avec d'autres institutions, par exemple les universités et les associations professionnelles.
- Dans le cadre du plan stratégique, il faut envisager d'autres moyens, en sus des communications électroniques, pour diffuser l'information auprès du public nord-américain. Il y a énormément de gens qui n'ont pas accès à l'Internet.
- Le plan stratégique devrait aborder les questions suivantes : le changement climatique, les organismes génétiquement modifiés, les espèces envahissantes, les répercussions des « mégaprojets », ainsi que l'élaboration d'ententes trilatérales concernant les aires marines protégées en vue de réglementer, par exemple, la pêche et les déversements en mer.
- On devrait étendre la portée des travaux sur les produits et services écologiques pour y inclure les technologies vertes.

### **Couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux**

Rapporteur : Daniel Basurto

Dans le cadre de ses activités, le Comité consultatif public mixte (CCPM) a tenu une table ronde sur les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux.

La séance a débuté à 15 h 45 avec un exposé du directeur des programmes de la Commission de coopération environnementale, Greg Block (en remplacement de Paul Miller), qui a expliqué que les deux principaux objectifs étaient les suivants :

1. Déterminer les couloirs qui pourraient faire l'objet d'une coopération trinationale;
2. Résoudre des différends au sujet des répercussions sur la qualité de l'air.

M. Block a également souligné quelques-uns des principaux points mentionnés dans le rapport final concernant l'atelier tenu à Winnipeg, le 15 mars 2001, sous les auspices de la CCE :

- Les échanges commerciaux et les émissions de gaz seront de 2,4 à 4 fois plus élevés en 2020.
- Malgré l'augmentation des échanges commerciaux, on prévoit une réduction des émissions d'oxydes d'azote par l'industrie du camionnage. Cela signifie que le transport ferroviaire sera responsable d'un pourcentage plus élevé des émissions.

### **Résultats de la discussion**

Après l'exposé du directeur des programmes de la CCE, le public a été invité à formuler des commentaires.

Les participants à la table ronde ont exprimé divers points de vue et observations au sujet du travail de la CCE, dont les suivants :

- Il ne faut pas mésestimer l'utilisation du transport ferroviaire et du transport maritime comme solutions de remplacement, ni ignorer les incidences de ces moyens de transport dans les couloirs d'échanges commerciaux.
- Il a également été question de l'homologation visant à réduire les risques associés aux moyens de transport dans les trois pays. Cependant, compte tenu des limites imposées par le gouvernement fédéral des États-Unis pour empêcher l'entrée des véhicules mexicains sur son territoire, il est apparu clairement qu'il est impossible de modifier les caractéristiques physiques des véhicules.
- Les participants ont convenu qu'il est nécessaire de lier le projet relatif aux couloirs de transport aux autres secteurs de programme — notamment à celui concernant la conservation de la biodiversité — afin de permettre une vue d'ensemble de la problématique du transport transfrontalier.
- Ils ont souligné qu'il convient d'établir un lien entre la réduction des émissions des véhicules de transport et certains aspects du changement climatique.
- Par ailleurs, les participants ont expliqué que, le transport constituant un facteur d'intégration de la région, les collectivités frontalières ne sauraient être tenues à l'écart. Il importe donc de faire participer ces collectivités au processus d'intégration.
- Les participants ont souligné l'importance de pouvoir travailler en collaboration avec différentes organisations, dont la *Comisión de Cooperación Económica Fronteriza* (Commission de coopération économique dans les régions frontalières) et la *Banco de Desarrollo de América del Norte* (BDAN, Banque de développement de l'Amérique du Nord), deux organismes dont les mandats initiaux ont été élargis. Compte tenu des

limitations financières de la CCE, une telle collaboration pourrait permettre à cette dernière d'obtenir les fonds dont elle a besoin pour mettre en œuvre le projet sur les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux.

- Enfin, les participants ont recommandé que la CCE évalue les répercussions environnementales des moyens de transport sur les espèces menacées dans les régions transfrontalières.

### **Gestion des ressources renouvelables**

Animateur : John Wirth

Dans le cadre de ses activités, le Comité consultatif public mixte (CCPM) a tenu une table ronde sur la gestion des ressources renouvelables.

John Wirth a donné un aperçu du contexte en expliquant que l'intégration résultant de l'ALÉNA incite de plus en plus à adopter une approche continentale pour la gestion des ressources renouvelables. Les écosystèmes sont reliés entre eux et notre empreinte écologique s'étend considérablement au-delà de la région nord-américaine. Nos habitudes de consommation vont à l'encontre des principes du développement durable. Nous sommes en train d'épuiser notre capital écologique. À titre d'exemples, on peut mentionner la crise de plus en plus grave de l'approvisionnement en eau douce, la disparition des milieux humides et le déboisement.

José Carlos Tenorio, gestionnaire du programme de gestion rationnelle des produits chimiques, a ensuite donné un aperçu de ce programme.

La production d'énergie renouvelable offre des possibilités, mais les percées sur le marché se font lentement et ce, pour diverses raisons. Rien n'indique que la production et la consommation d'électricité d'origine fossile diminueront.

Les éléments abordés lors de la discussion se rapportaient à l'eau, aux sols, à l'exploitation forestière et au changement climatique.

### **Résultats de la discussion**

#### **Eau**

- Nous avons la possibilité, en cette époque où des conflits liés à l'utilisation de l'eau apparaissent dans le monde entier, de renforcer la coopération et d'établir un cadre qui nous permettra d'apporter des solutions à l'échelle continentale; ce cadre pourrait fort bien devenir un modèle pour d'autres régions du monde. En Amérique du Nord, on fait face à de plus en plus de pressions en faveur du règlement des déséquilibres sur le plan de l'accès et de l'approvisionnement par la vente et le transport d'eau. Cet enjeu commence à se manifester dans le cadre des différends liés au chapitre 11. De toute évidence, l'eau est maintenant devenue une ressource susceptible d'être échangée, de même qu'une question de politique publique.

- Dans l'absolu, nous n'avons pas moins d'eau; nous avons moins d'eau utilisable. Nous devrions donc mettre l'accent sur le traitement et la purification, ainsi que sur le dessalement.
- Nous avons besoin de meilleurs inventaires afin de pouvoir planifier adéquatement. Le débat doit également porter sur les comportements, le mode de vie, les priorités politiques et les politiques publiques. Il s'agit là d'une entreprise extrêmement complexe, mais indispensable.
- Il faudrait attribuer une valeur adéquate à l'eau afin d'encourager la conservation et le traitement. Dans ce domaine, il faut cependant procéder avec prudence pour assurer l'équité et ne pas créer, par exemple, une situation où les moins nantis se verraient refuser l'accès à l'eau.
- La CCE peut aider les pouvoirs publics locaux à avoir accès à des fonds pour financer leurs installations de traitement, et également à axer leurs ressources locales limitées sur le traitement de l'eau. Une façon possible de procéder consisterait à pressentir les organismes de crédit internationaux.
- Il faut d'urgence se pencher sur la situation au Mexique. Il existe dans ce pays un déséquilibre sur le plan de l'approvisionnement, de l'accès et de la qualité.
- Dans toute approche de gestion, il faut prendre en compte les répercussions économiques du manque à produire. Par exemple, dans le réseau hydrographique du fleuve Colorado, le traité de 1944 contient des dispositions visant le partage des pertes en cas de sécheresse, mais non le partage des surplus. La CCE pourrait préconiser la modification de ce traité, de sorte que les producteurs mexicains ne soient pas touchés de façon inéquitable.
- La question de la gestion et du partage des bassins versants transfrontaliers devrait figurer en bonne place dans toute discussion entamée par la CCE.
- La CCE pourrait recenser les expériences menées, définir des pratiques exemplaires et financer un projet pilote dans un bassin versant transfrontalier.
- On devrait envisager le captage, la régulation et le traitement de l'eau comme approche de gestion en vue de protéger la santé humaine, d'optimiser l'exploitation de cette ressource et de créer des possibilités de développement économique.
- Les problèmes liés à l'eau douce sont suffisamment permanents pour nous forcer à adopter une plus vaste perspective à leur égard. La CCE pourrait constituer un groupe de travail permanent chargé d'examiner au fur et à mesure les questions de politique qui surgissent dans ce domaine.
- Investir dans des activités permanentes de sensibilisation à l'environnement dans toutes les sphères de la société. C'est la seule façon d'influer sur la modification du style de vie. Lors de l'élaboration des programmes, on devrait prêter attention aux éléments suivants: les modes de communication de l'information, les divers niveaux d'alphabétisation et le respect des systèmes d'apprentissage des peuples autochtones.

- La CCE pourrait dresser un inventaire de la consommation d'eau en fonction des groupes d'utilisateurs : agriculture, industrie, etc. Cela pourrait servir de fondement à l'élaboration d'un plan d'action.
- Il existe des solutions à caractère peu technologique qui reposent sur l'utilisation de l'eau pour traiter les déchets. Le compostage et l'aménagement des milieux humides sont également des techniques pertinentes. Cependant, l'application de méthodes de ce genre nécessite d'importantes activités simultanées d'éducation environnementale et de mobilisation des citoyens.
- Compte tenu de ses budgets limités, la CCE devrait se concentrer sur la mobilisation des ressources, l'aide à l'accès à ces dernières et la création de réseaux.

### **Sols et exploitation forestière**

- Comme dans le cas de l'eau, il faut être à l'affût des solutions à caractère peu technologique lorsqu'on œuvre auprès des collectivités rurales. La CCE pourrait compiler des renseignements sur les procédés appliqués dans les diverses régions du monde et transmettre cette information aux collectivités rurales. Elle pourrait se documenter sur les pratiques exemplaires et créer un centre d'information sur les sources de financement. Elle pourrait utiliser à cette fin son site Web. Cela pourrait constituer un outil très utile pour le public.
- En ce qui concerne le reboisement, on devrait axer les travaux sur la réintroduction des espèces indigènes. Les espèces à croissance rapide ne donnent pas nécessairement le résultat souhaité et peuvent occasionner d'autres problèmes environnementaux. Nous devons maintenir la biomasse totale, sans quoi il ne s'agit pas d'un véritable remplacement [de ressources forestières perdues].
- Instituer des mesures d'encouragement et de reconnaissance des initiatives prises par les collectivités locales. À cet égard, la CCE pourrait faire office de centre d'information, et mettre en rapport avec les collectivités locales les industries qui cherchent à se conformer aux règles établies.

### **Changement climatique**

Y a-t-il une solution à l'échelle nord-américaine et quel est le rôle de la CCE dans ce domaine?

La CCE devrait étudier des moyens de faciliter les échanges en vue de l'application des mécanismes de développement écologique, tout en préconisant la réduction des émissions aux États-Unis et au Canada. (Voir ci-joint l'avis du CCPM au Conseil de la CCE sur le changement climatique.)



## **AVIS AU CONSEIL N<sup>o</sup> 01-04**

Objet : Le changement climatique

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ avec le mandat l'habilitant à formuler des avis au Conseil aux termes du paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE);

CONSCIENT du fait que le changement climatique constitue, en Amérique du Nord, un enjeu environnemental pressant qui exige le recours à des stratégies multiples, dont des mécanismes commerciaux et des mesures de conservation;

AFFIRMANT que la CCE peut apporter une importante contribution aux efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre;

SACHANT que, en raison de sa relation avec le commerce en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), la CCE est particulièrement bien placée pour faciliter la mise au point de mécanismes commerciaux qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre en Amérique du Nord;

CONSTATANT que certaines organisations non gouvernementales nord-américaines et des membres du milieu des affaires s'emploient déjà à mettre au point des mécanismes d'échange de droits d'émission de carbone;

RECOMMANDE au Conseil de charger le Secrétariat de la CCE de faciliter, dans le plan de programme pour 2002 à 2004, la mise au point de mécanismes commerciaux dans le contexte nord-américain afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM**

Le 28 juin 2001